





# Bordereau de signature

## DEC2016\_0214



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DEC2016\_0214

## DECISION

**OBJET : ACTION EN DEFENSE DE LA COMMUNE DE NOISIEL DANS LE CADRE D'UN RECOURS EN ANNULATION ET CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°2016/076 D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET D'AVOCAT DOMINIQUE LUGAND – AFFAIRE MADAME RABIAA ARKAK EPOUSE AMGHOUSE C/ COMMUNE DE NOISIEL**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

**VU** le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la requête n°1609527 enregistrée le 19 novembre 2016 par le Tribunal administratif de Melun et notifiée à la Commune le 23 novembre 2016, présentée par Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE et portant recours en annulation de la décision de son exclusion définitive du Marché du Luzard,

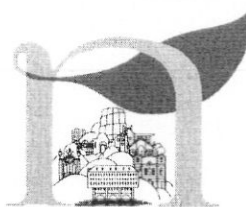
**CONSIDERANT** qu'il convient que la Commune agisse en défense dans le cadre de l'action susvisée,

**CONSIDERANT** son souhait d'être assistée par le Cabinet d'avocat DOMINIQUE LUGAND, spécialisé en droit public des affaires,

**CONSIDERANT** que la prestation afférente relève de la classe d'achats " SERVICES" et de l'Unité fonctionnelle " Assistance juridique (conseil et représentation) – Affaire Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE c/ Commune de Noisiel (Recours en annulation de la décision d'exclusion définitive du Marché du Luzard)" -dont la valeur ne dépasse pas 25 000 Euros H.T.,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Commune de Noisiel agit en défense dans le cadre de l'action susvisée n°1609527, intentée contre elle auprès du Tribunal Administratif de Melun par Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ 0214  
portant sur la conclusion du marché public n°2016/076

**ARTICLE 2 :** Il est conclu avec le Cabinet d'avocat DOMINIQUE LUGAND sis 12 Rue Notre-Dame-des-Champs à PARIS (75006), le marché public de prestations intellectuelles n°2016/076 portant "Assistance juridique – Affaire Madame Rabiaa ARKAK Epouse AMGHOUSE c/ Commune de Noisiel (Recours en annulation de la décision d'exclusion définitive du Marché du Lizard) " , comprenant les prestations de conseil et de représentation, d'une durée prenant effet à compter de la date de notification du présent marché et fin à l'expiration de l'instance éventuelle en appel, et d'un montant forfaitaire d'honoraires s'élevant à 2 000,00 € H.T. s'agissant de la première instance, à 2 500,00 € H.T. s'agissant de l'instance éventuelle en appel, (les frais, débours et dépens étant réglés en sus) .

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- le Titulaire du Marché,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2016



Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 DEC. 2016
Affiché le	26 DEC. 2016
<del>Notifié le</del>	
Publié le	26 DEC. 2016

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 26/12/2016